

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

## MOTEURS À COMBUSTION INTERNE

Session 2008

### E4 - ÉTUDE DES CONSTRUCTIONS

Durée : 6h – Coefficient : 4

*L'usage de la calculatrice est autorisé.*

Documents à rendre avec la copie : DR1, page : 18/22  
DR2, page : 19/22  
DR3, page : 20/22  
DR4, page : 21/22  
DR5, page : 22/22

*Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.  
Le sujet comporte 22 pages, numérotées de 1 à 22.*

<b>CODE ÉPREUVE :</b> 0806MOEDC		<b>EXAMEN :</b> BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR		<b>SPÉCIALITÉ :</b> MOTEURS À COMBUSTION INTERNE	
<b>SESSION :</b> 2008	<b>SUJET</b>	<b>ÉPREUVE : Étude des Constructions - E4</b>			<b>Calculatrice autorisée : OUI</b>
<b>Durée : 6 h</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>N° sujet : 14NB05</b>		<b>Page de garde</b>	

# Moteur MCE-5

**Aucun document autre que le sujet n'est autorisé.**

**Matériels autorisés :**

Matériel du dessinateur (Té, équerre, compas ... )

Guide du dessinateur industriel

**Moyens de calculs autorisés :**

Calculatrice électronique de poche, y compris calculatrice programmable et alphanumérique à fonctionnement autonome, non imprimante, conformément à la circulaire N° 86.228 du 26 juillet 1986.

**Contenu du dossier :**

- Dossier technique
- Dossier d'étude
- Dossier des documents « réponses »

*Les candidats rédigeront les réponses aux questions posées sur feuilles de copie ou, lorsque cela est indiqué dans le sujet, sur les documents 'réponses' prévus à cet effet.*

*Tous les documents « réponses » sont à remettre en fin d'épreuve.*